

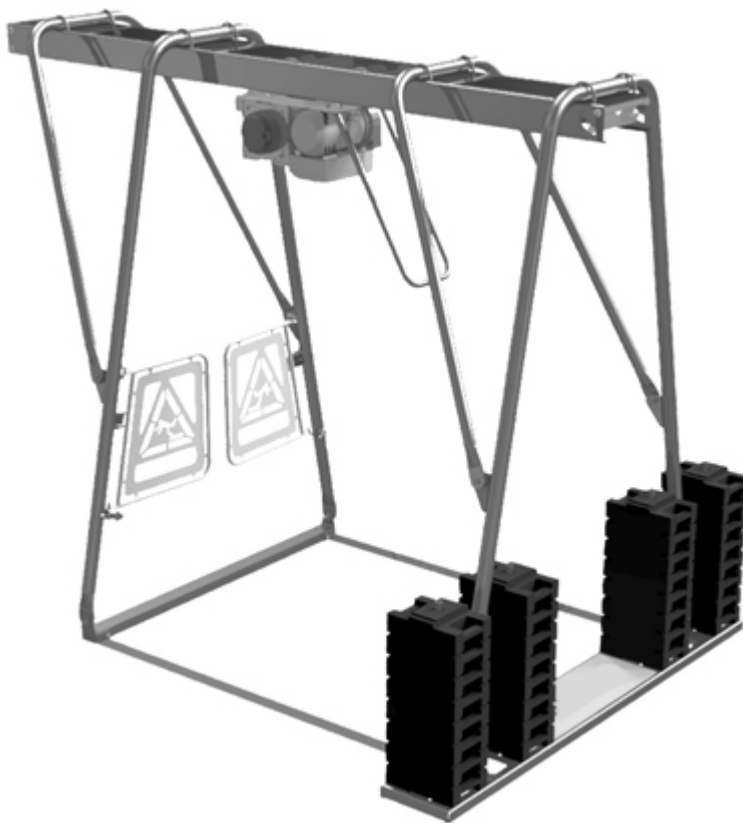
## Chevalets pour treuil TRBoxter

# Chevalets 300-500 kg

---

Notice d'instructions \_\_\_\_\_

FR



CE

152.213.17

Afin d'assurer l'amélioration de ses produits, HUCHEZ se réserve le droit de modifier les matériels tels que décrits ci-après et de les fournir, dans ce cas, différents des illustrations de cette notice.

### **Reproduction interdite**

#### **Sommaire**

1 - Avertissement général .....	2
2 - Présentation des appareils .....	3
3 - Manutention - Stockage .....	4
4 - Montage et mise en service .....	4
5 - Entretien et maintenance.....	6
6 - Contre-indications d'emploi.....	6
7 - Vérifications réglementaires obligatoires .....	7
8 - Mise hors service.....	7
9 - Specimen de déclaration de conformité .....	8
10 – Annexes .....	8

#### **1 - Avertissement général**

Les chevalets seuls sont considérés comme une structure et ne sont pas concernées par la Directive Européenne. Une fois équipés d'un appareil de levage (treuil électrique TRBoxter), ils deviennent un ensemble de levage : une « machine », et sont soumis à la réglementation européenne, et plus particulièrement la Directive Machines 2006/42/CE.

- Avant d'utiliser ce chevalet, il est indispensable, pour la sécurité d'emploi du matériel et son efficacité, de prendre connaissance de la présente notice d'instructions et de se conformer à toutes ses prescriptions.
- Cette notice d'instructions doit être conservée à la disposition de tout opérateur. Le constructeur fournira des exemplaires supplémentaires sur simple demande.
- Les ensembles chevalet/treuil électrique TRBoxter permettent d'effectuer des opérations de levage dans une zone de travail donnée. Veuillez vous assurer que l'opérateur est apte à en assurer le fonctionnement aux conditions prévues dans cette notice. Ceci afin de préserver la sécurité des personnes et de l'environnement.
- N'utilisez jamais ce chevalet avec une charge supérieure à la charge maximale d'utilisation indiquée.
- Les ensembles chevalet/treuil électrique TRBoxter ne peuvent en aucun cas être utilisés pour le levage de personnel.
- Avant chaque utilisation, l'opérateur vérifiera le dégagement de la zone de travail, le bon état de l'appareil de levage, de son câble ou de sa chaîne, de son crochet, de son marquage et de son amarrage.
- Le constructeur décline toute responsabilité pour les conséquences dues à l'utilisation ou à l'installation des appareils non prévues dans la présente notice ; ainsi que les conséquences de démontage, modifications ou remplacement de pièces ou composants d'origine par des pièces ou composants d'autres provenances sans son accord écrit.
- Le lest (24 gueuses de 25 kg, soit 600 kg, pour les chevalets 300 kg / 32 gueuses de 25 kg, soit 800 kg, pour les chevalets 500 kg) doit impérativement être constitué de gueuses adaptées au support. Le poids total du lest doit être vérifié tous les jours, avant utilisation.
- Les gueuses doivent être mises en place en premier lieu lors du montage et retirées en dernier lieu lors du démontage.

## 2 – Présentation des appareils

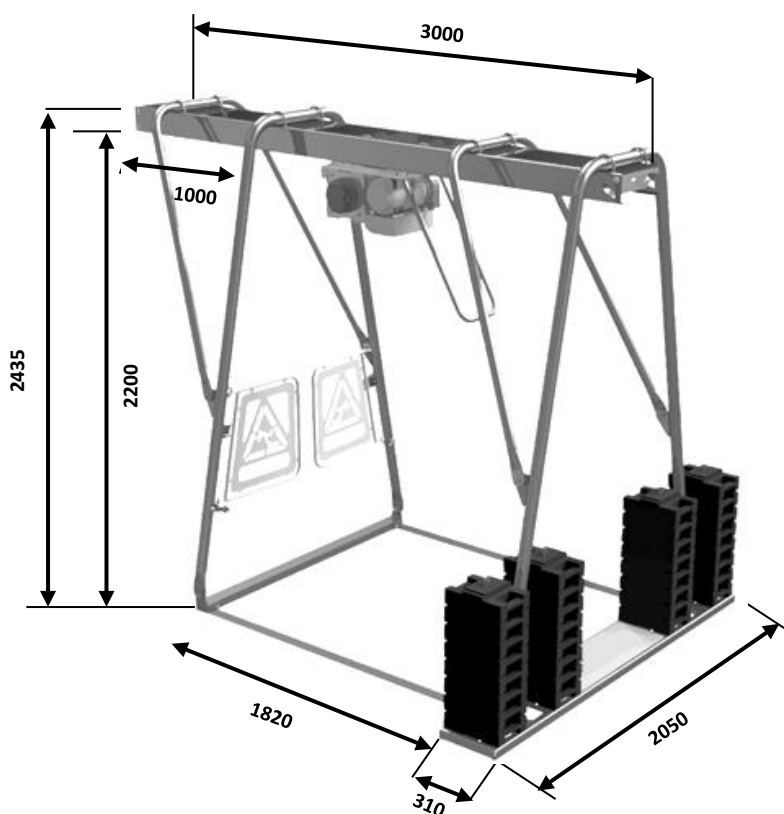
Le chevalet est disponible en deux versions :

- . avec un treuil TRBoxter 300 kg (TRBOXTER301BT14),
- . avec un treuil TRBoxter 500 kg (TRBOXTER501BT11).

### 2.1. Construction et caractéristiques techniques :

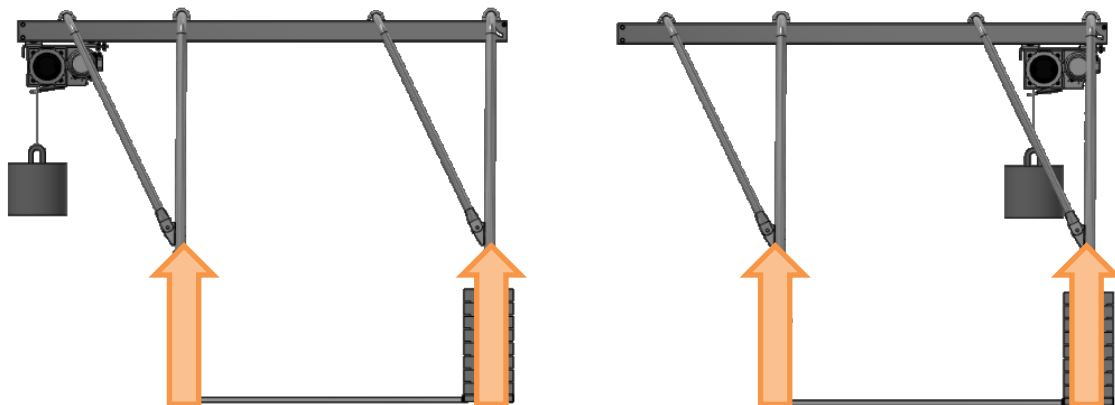
- Construction en acier mécano-soudé galvanisé.

### 2.2. Cotes d'encombrement :



### 2.3. Efforts aux appuis

Cas de charge : 300 et 500 kg en positions extrêmes « treuil sorti » et « treuil rentré ».



Charge : 300 kg	6600 N	5100 N
Charge : 500 kg	9600 N	6100 N

1700 N	10000 N
2100 N	13600 N

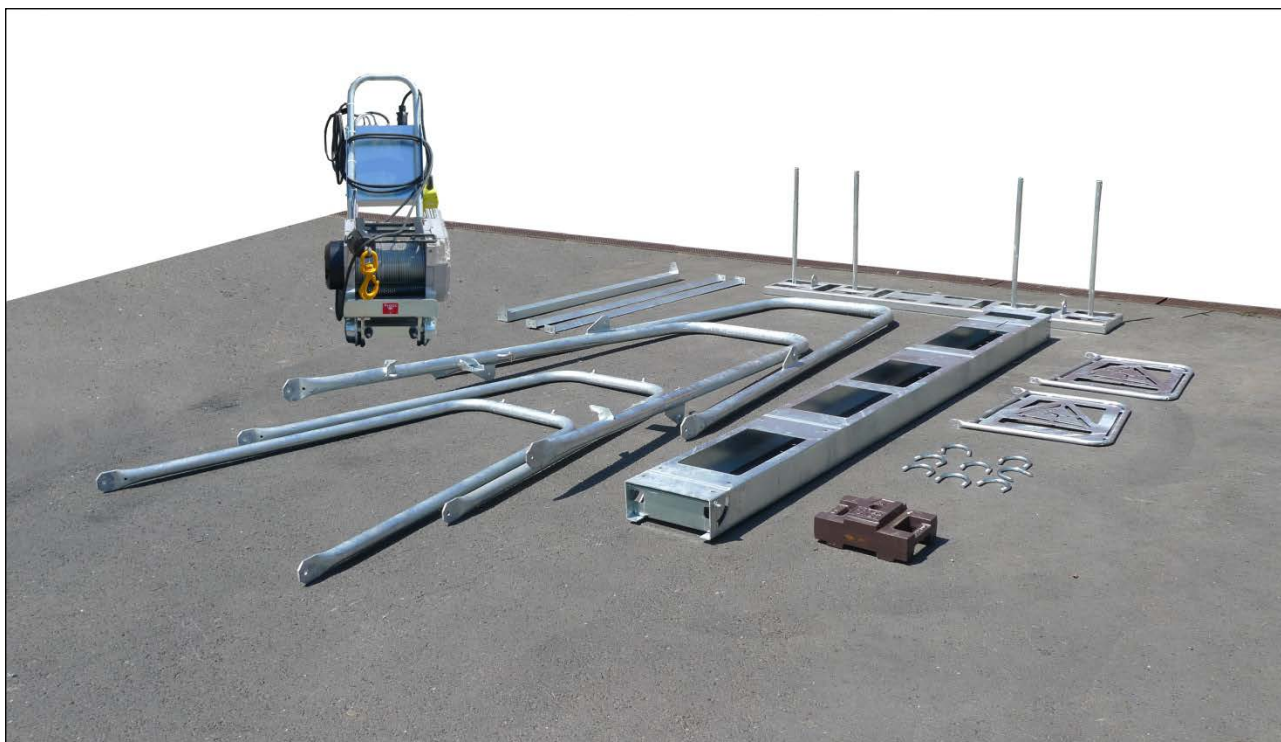
### 3 – Manutention - Stockage

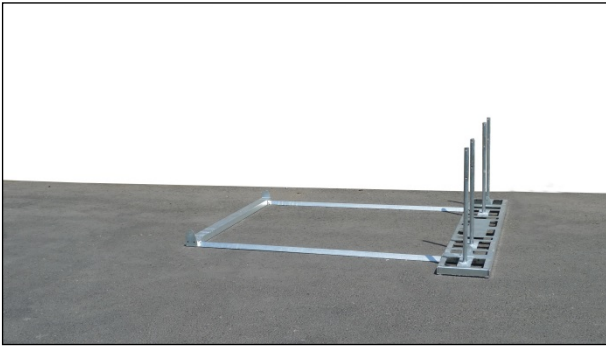
Il est recommandé de stocker ce matériel à l’abri des intempéries.

### 4 – Montage et mise en service

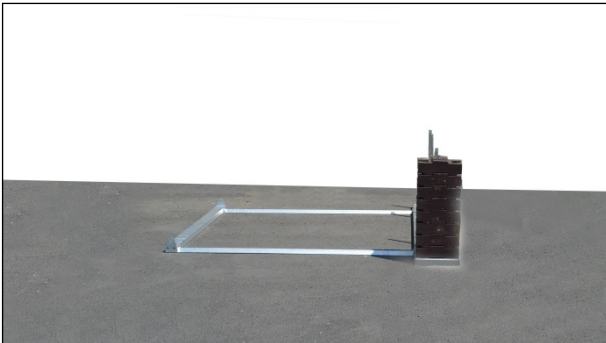
Le chevalet est livré démonté, en fardeau.

#### 4.1. Assemblage du chevalet :





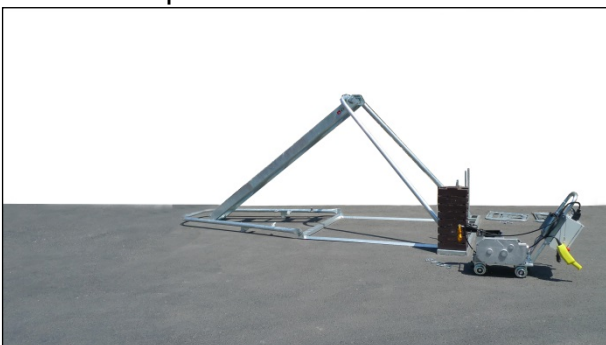
1. Assembler, au sol, la partie inférieure du chevalet.



2. Mettre les gueuses en place sur le support (32 gueuses de 25 kg réparties en 4 colonnes, soit 800 kg).



3. Assembler l'arceau avant puis l'arceau arrière sur la partie inférieure.



4. Assembler le rail sur l'arceau arrière puis sur l'arceau avant, sans bloquer les colliers



5. Mettre en place les 2 jambages support / rail, toujours sans bloquer les colliers



6. Relever l'ensemble.



7. Serrer les 2 jambages support / rail puis serrer les vis et les colliers des arceaux.



8. Mettre le treuil en place par l'arrière du rail.



9. Installer les portillons de sécurité.  
L'ensemble est prêt à être mis en service.

## 5 – Entretien et maintenance

Vérifier régulièrement le serrage de la visserie.  
Vérifier également l'état de l'appareil de levage suivant les spécifications de sa propre notice technique.  
Vérifier tous les jours le poids total du lest avant utilisation.

## 6 – Contre-indications d'emploi

**Avant toute utilisation, s'assurer qu'il n'existe aucune cause de surcharge telle que : adhérence au sol, succion, coincement, etc.**

**Nous vous mettons en garde contre toutes les utilisations ou les manipulations fautives interdites ci-dessous :**

**Il est interdit :**

- de lever des charges supérieures à la charge nominale indiquée sur la plaque de l'appareil ;
- de tirer en biais ;
- de faire balancer la charge ;
- d'utiliser la machine pour lever du personnel ;
- de passer sous la charge ;
- de déplacer le chevalet en charge ;
- d'utiliser des crochets sans linguet, ne correspondant pas aux charges indiquées sur l'appareil ou en mauvais état ;
- d'introduire des objets dans les pièces en mouvement ;
- d'intervenir sur des appareils en charge ;
- de laisser descendre la charge en chute libre ;
- d'utiliser le câble de l'appareil comme élingue ;
- d'utiliser les appareils pour d'autres opérations que celles auxquelles ils sont destinés ;
- d'employer des pièces ou composants autres que les pièces ou composants d'origine du constructeur
- de moufler en positionnant le point fixe sur l'appareil de levage.

## 7 – Vérifications réglementaires obligatoires

Ce matériel a été conçu pour être testé :

- en épreuve dynamique, au coefficient 1,1
- en épreuve statique :
  - au coefficient 1,5 pour les machines mues par la force humaine
  - au coefficient 1,25 pour les autres machines

Une vérification périodique d'entretien est nécessaire une fois par an.

Conformément à la réglementation, l'utilisateur doit mettre en place un livret de contrôle sur lequel seront inscrits toutes les interventions et tous les contrôles effectués sur l'appareil (Règle FEM 9755).

**En France, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005, le propriétaire d'un appareil de levage doit :**

**1. Au titre des dispositions de l'arrêté du 2 mars 2004, tenir à jour un carnet de maintenance dans lequel doivent être consignées :**

- Les opérations de maintenance effectuées, en application des recommandations du fabricant
- Toute autre opération (d'inspection, d'entretien, de réparation, de remplacement ou de modification sur l'appareil).  
Pour chacune de ces opérations, doivent être indiqués : la date des travaux, les noms des personnes et, le cas échéant, des entreprises les ayant effectués, la nature de l'opération et, s'il s'agit d'une opération à caractère périodique, sa périodicité. Si les opérations comportent le remplacement d'éléments de l'appareil, les références de ces éléments doivent être indiquées.

**2. Au titre de l'arrêté du 1er mars 2004, article R 232.12 du Code du Travail :**

Vérifications lors de la mise en service (sections 3 de l'arrêté -articles 12 à 17) :

- Examen d'adéquation (article 5-1) : matériel approprié et installation conforme. Il doit être fourni, par écrit, par l'utilisateur (article 3d).
- Examen de montage et d'installation (article 5-11) : matériel installé selon la notice.
- Examen de fonctionnement (article 6c ou 14-II) : en charge avec essais de sécurité.
- Examen statique (art. 10)
- Examen dynamique (art. 11)

Vérifications générales périodiques (sections 5 de l'arrêté - articles 22 à 24) :

- Examen de l'état de conservation (art. 9) : matériel conservé en bon état, sans manque, ni ajout, conforme.
- Examen de fonctionnement (art. 6b et c) : en charge avec essais de sécurité.
- Vérifications lors de la remise en service (sections 4 de l'arrêté -articles 18 à 21) :
- Examen d'adéquation (art. 5-I) : matériel approprié et installation conforme. Il doit être fourni, par écrit, par l'utilisateur (art. 3d).
- Examen de montage et d'installation (art. 5-II) : matériel installé selon la notice.
- Examen de l'état de conservation (art. 9) : matériel conservé en bon état, sans manque, ni ajout, conforme.
- Examen de fonctionnement (art. 19-II) : en charge avec essais des sécurités.
- Examen statique (art. 10)
- Examen dynamique (art. 11)

## 8 – Mise hors service

Lorsque le matériel présente un état de vétusté susceptible de provoquer des risques, il y a obligation pour l'utilisateur d'assurer l'élimination de ce matériel, à savoir : mise hors d'état de fonctionner, éventuellement démontage.

## 9 – Spécimens de la Déclaration de Conformité

**CE**

**DECLARATION DE CONFORMITE**

F03.45 – Chevalet

Nous déclarons, sous notre seule responsabilité, que la machine désignée ci-dessous correspond tant dans sa conception que dans sa construction aux exigences essentielles des législations d'harmonisation de l'Union Européenne suivantes :

- Directive Machines 2006/42/CE
- Directive CEM 2014/30/UE
- Directive BT 2014/35/UE
- Directive RED 2014/53/UE

Le dossier technique de la machine est constitué par le signataire de la présente déclaration. La validité de cette déclaration cessera en cas de modification ou élément ajouté n'ayant pas bénéficié précédemment de notre accord. De plus, la validité de cette déclaration cessera si l'utilisation de la machine n'est pas conforme aux instructions de sa notice, et si elle n'est pas vérifiée régulièrement.

Type d'appareil :  Chevalet

Modèle :  CHEVALET\_BOX300  CHEVALET\_BOX500

Force :  300 kg  500 kg

N° de série :

Fonction :  Levage de matériel

Assurance qualité : ISO 9001 (n° d'enregistrement du certificat : FQA 9911492)

Matériel livré avec un treuil :

<input type="checkbox"/> TRBOXTER301BT14	<input type="checkbox"/> TRBOXTER501BT11	N° de série :
<input type="checkbox"/> avec câble	<input type="checkbox"/> sans câble	
<input type="checkbox"/> avec crochet	<input type="checkbox"/> sans crochet	

Attention : ces éléments doivent respecter scrupuleusement les précisions indiquées sur la plaque constitutive sur le treuil et la notice d'utilisation et être fournis par des professionnels spécialisés en la matière.

avec fin de course

et avec une notice d'utilisation.

Fait à Ferrières, le

Antoine HUCHEZ,  
Président

www.huhez.fr

HUCHEZ S.A.S  
5, Quai sur  
6002 Ferrières (France)

Tel : +33 (0) 44 51 11 33  
Fax : +33 (0) 44 51 13 13  
contact@huhez.fr

S.A.S au capital de 500 000 €  
RCS Ferrières 500 022 842  
N° TVA FR 81 506 028 482

**CE**

**DECLARATION DE CONFORMITE**

F03.35.1 - FR Chevalet nu

**QUASI-MACHINE**

Nous déclarons que le chevalet (quasi-machine) désigné ci-dessous correspond tant dans sa conception que dans sa construction aux exigences pertinentes de la Directive Machines 2006/42/CE, à l'exception de celles qui suivent :

- Cette tripode ne doit pas être mis en service avant que l'ensemble chevalet + treuil n'ait été déclaré conforme aux dispositions pertinentes de la présente Directive, le cas échéant.
- Il convient tout particulièrement de s'assurer de la bonne stabilité et du lestage correct du chevalet.

Type d'appareil :  Chevalet

Modèle :  CHEVALET\_BOX300  CHEVALET\_BOX500

Force :  300 kg  500 kg

N° de série :

Fonction finale : Levage de matériel

Assurance qualité : ISO 9001 (n° d'enregistrement du certificat : FQA 9911492)

Matériel livré sans appareil de levage (treuil) et avec une notice d'utilisation.

La documentation technique pertinente est constituée conformément à l'annexe VII-B. Nous nous engageons à transmettre, à la suite d'une demande émanant des autorités nationales, les informations pertinentes concernant le chevalet (quasi-machine). Cet engagement ne pourra nullement porter préjudice à nos droits de propriété intellectuelle concernant cet appareil ou un appareil de même gamme. La validité de cette déclaration cessera en cas de modification ou élément ajouté n'ayant pas bénéficié précédemment de notre accord. De plus, la validité de cette déclaration cessera si l'utilisation de la machine n'est pas conforme aux instructions de sa notice, et si elle n'est pas vérifiée régulièrement.

Fait à Ferrières, le

Antoine HUCHEZ,  
Président

www.huhez.fr

HUCHEZ S.A.S  
5, Quai sur  
6002 Ferrières (France)

Tel : +33 (0) 44 51 11 33  
Fax : +33 (0) 44 51 13 13  
contact@huhez.fr

S.A.S au capital de 500 000 €  
RCS Ferrières 500 022 842  
N° TVA FR 81 506 028 482

## 10 – Annexes

A – Notice du treuil TRBOXTER (s'il est fourni avec)

B – Références des pièces

C – Carnet de maintenance



**A** – Notice du treuil

Document ci-joint.

**B** – Références des pièces**Nomenclature CHEVALET\_BOX300-500**

Art.	Qté	N° pièce	Description	Article	Qté	N° pièce	Description
1	1		Treuil	20	1	24600	Rail
2	4	13018	Ecrou M10	21	1	24601	Butée avant
3	4	13020	Ecrou frein M10	22	1	24602	Butée arrière
4	8	13021	Ecrou M12	23	1	24603	Jambe principale avant
5	16	13023	Ecrou M14	24	1	24604	Jambe principale arrière
6	4	13047	Circlips ext Ø25	25	2	24605	Jambe renfort
7	4	13076	Vis TH M10 x 30	26	1	24606	Embase avant
8	4	13084	Vis TH M12 x 35	27	1	24607	Embase arrière
9	8	13087	Vis TH M12 x 50	28	2	24608	Renfort embase
10	4	13198	Rondelle AZ 10	29	4	24609	Etrier Ø60
11	8	13199	Rondelle AZ 12	30	4	24610	Etrier Ø50
12	16	13200	Rondelle AZ 14	31	2	24614	Portillon
13	10	13212	Rondelle M12	32	1	24615	Chariot
14	4	13242	Vis TH M10 x 35	33	4	24616	Galet
15	8	13306	Rondelle M10	34	4	24618	Tampon butée caoutchouc en ogive Ø30
16	6	13433	Ecrou frein M12	35	1	24619	Poignée
17	1	13451	Câblette lg 200	36	1	24620	Tige butée arrière
18	2	13453	Goupille clips Ø4.5	37	4	3642	Roulement 6205 2RS
19	4	13601	Circlips int Ø52				

## C – Carnet de maintenance



 **HUCHEZ**  
La qualité d'un fabricant français

 **Carnet de maintenance**

Matériel: .....

Désignation: .....

N° de série: .....

Date de mise en service: .....

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT DOIT ÉTABLIR ET MAINTENIR À JOUR CE CARNET DE MAINTENANCE (Arrêté du 7 mars 2006 - Article 2).

[www.huchez.fr](http://www.huchez.fr)

Le carnet de maintenance des treuils de levage HUCHEZ  
peut être téléchargé sur notre site [www.huchez.com](http://www.huchez.com)  
à la rubrique « Service après-vente ».

Date	Intervenant Société	Nom	Nature de l'opération	Référence des éléments remplacés	Périodicité si besoin	Signature

Huchez© 2012